



**PROCES-VERBAL N° 48/2021  
SEANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL  
DES SERVICES INDUSTRIELS DE TERRE SAINTE ET ENVIRONS (SITSE)  
JEUDI 11 NOVEMBRE 2021**

---

Le Président du Conseil intercommunal, M. André Fiaux, ouvre la séance à 20h15 à la salle communale de Coppet et souhaite la bienvenue aux membres présents à cette première séance de la législature 2021-2026.

Il salue la présence de M. Cédric Balmat, boursier, qui interviendra pour la présentation du budget 2022.

De vifs remerciements sont adressés à la commune de Coppet pour la mise à disposition de la salle communale, de sorte que nous puissions siéger dans les conditions sanitaires qui s'imposent en la matière.

Un complément sera ajouté à l'ordre du jour, avec l'introduction d'un point 3.1, pour des élections complémentaires aux diverses commissions permanentes du conseil intercommunal.

**Ordre du jour :**

Administration et but principal, épuration (11 communes)

1. Appel.
2. Mutations.
3. Assermentations.
4. Communications du bureau.
5. Communications du Comité de Direction.
6. Préavis n° 228/2021, relatifs aux diverses demandes d'autorisation.
7. Préavis n° 229/2021, relatif à une demande d'autorisation générale de placement des fonds disponibles de la trésorerie de l'Association.
8. Préavis n° 230/2021, relatif au budget 2022.
9. Divers et propositions individuelles.

1<sup>er</sup> But optionnel, distribution d'eau potable (9 communes)

10. **Préavis n° 231/2021**, relatif au soutien financier par les SITSE à hauteur de CHF 15'000.- au projet « Ecoles bleues » au Népal.
11. Divers et propositions individuelles.

2<sup>ème</sup> but optionnel, collecteurs EC/EU (9 communes)

12. **Préavis n° 232/2021**, relatif à une demande de crédit de CHF 85'000.- TTC pour l'étude d'avant-projet et projet d'ouvrage permettant la mise en conformité de collecteur d'eaux claires et du cours et du cours d'eau du Merderet à Founex.
13. Divers et propositions individuelles.

**L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.**

## **Administration et 1<sup>er</sup> but principal : épuration (11 communes)**

En préambule, M. André Fiaux demande aux conseillers/ères, lors d'interventions, de bien vouloir se lever, retirer leur masque et énoncer clairement leur nom et la commune qu'ils représentent.

### **1. Appel**

La secrétaire procède à l'appel. Sur 61 membres convoqués et 2 membres remplaçants, 49 conseillers sont présents.

- 11 membres sont excusés.
- 3 conseillers ne sont pas excusés. M. Martins Rui de la commune de Founex, M. Guy Dériaz de la commune de Mies et M. Michel Pollak de la commune de Crans.

MM. Michael Müller et M. Bernard Henrioux du Comité de direction sont excusés.

Le quorum étant atteint et toutes les communes représentées, le Conseil peut valablement siéger.

### **2. Mutations**

M. André Fiaux annonce la démission de M. Yves Bernet de Chavannes-de-Bogis de son poste au sein de la commission de gestion, car il entend se consacrer uniquement à celle des travaux.

### **3. Assermentation**

M. Fiaux procède à l'assermentation dans les règles de :

• M. BORELLA Stéphane	Chavannes-de-Bogis	(délégation fixe)
• M. KHAN Kareem	Chavannes-de-Bogis	(délégation variable)
• M. AESCHLIMANN Michael	Commugny	(délégation variable)
• M. OWEN David	Commugny	(délégation variable)
• M. ENGELS Dirk	Commugny	(délégation variable)
• M. KALTENRIEDER Norbert	Commugny	(délégation variable)
• M. SHARIF Omar	Commugny	(délégation variable)
• M. AESCHLIMANN Markus	La Rippe	(rempl. délég. variable)
• Mme RACHOULIS-HEDINGER J.	Coppet	(rempl. délég. fixe)
• M. DUTRUY Michel	Founex	(délégation variable)
• M. MORISOD Thomas	Founex	(rempl. délég. variable)
• Mme MORGAN Clarisse	Mies	(délégation variable)
• Mme FERGUSON Jane	Tannay	(délégation variable)
• M. BERNET Pierre	Crassier	(délégation variable)

#### **3.1 Assermentation complémentaire**

M. Kareem Khan est élu à la commission de gestion pour représenter la commune de Chavannes-de-Bogis.

M. Michael Aeschlimann est élu à la commission des Finances pour représenter la commune de Commugny.

M. Pierre Bernet est élu à la commission des travaux pour représenter la commune de Crassier.

Une élection complémentaire pour représenter la commune de Chavannes-des-Bois à la commission des finances sera nécessaire, lors de la prochaine séance du conseil intercommunal.

#### **4. Communications du bureau**

**M. André Fiaux** présente ci-dessous le calendrier des prochaines séances des commissions et du conseil intercommunal.

##### Commissions de gestion, travaux et finances :

- Le jeudi 10 mars à 20h00
- Le jeudi 12 mai à 20h00
- Le jeudi 13 octobre 20h00

##### Conseil intercommunal

- Le jeudi 7 avril à 20h15
- Le jeudi 9 juin à 20h15
- Le jeudi 10 novembre à 20h15

**Ces séances feront obligatoirement l'objet d'une convocation.**

**Il est demandé à chacune des commissions de désigner un Président, et ceci pour faciliter la communication avec le bureau.**

#### **5. Communication du Comité de direction**

M. Claude Hilfiker, Président du Comité de direction souhaite la bienvenue à l'ensemble des conseillers/ères à cette 1<sup>ère</sup> séance du conseil intercommunal de la législature 2021-2026 et annonce le départ à la retraite à fin septembre 2022, de M. Patrice Vermot, responsable d'exploitation au sein de l'activité eau potable. Le processus de lui trouver un remplaçant est actuellement en cours.

Il donne ensuite la parole à M. Cédric Balmat, boursier, pour la présentation du plan quinquennal des investissements sur les 5 prochaines années, et ceci conformément à la demande formulée par la Cour des comptes.

L'objectif du plan quinquennal est de donner une vision générale des comptes sur les 5 ans de la législature pour le but principal (épuration), le 1<sup>er</sup> but optionnel (eau potable) et le 2<sup>ème</sup> but optionnel (collecteurs des eaux claires et eaux usées).

Il s'agit d'une projection synthétique qui permet de tracer de manière prudente les grandes lignes des investissements.

##### But principal – Epuration

Les revenus sont apportés principalement par la taxe d'épuration calculée à hauteur de CHF 2.45 par m<sup>3</sup>/an d'eau potable consommée par les abonnés.

- En 2021, une perte avait été anticipée de CHF 14'000.-.
- En 2022, il est estimé une perte jugée prudente de CHF 111'000.-.

Depuis la construction de la STEP, sur les 5 premiers exercices, les comptes ont présenté 3 fois des pertes et 2 fois des bénéfices pour un résultat net positif de CHF 460'000.-. Ce montant est actuellement à disposition dans un fond de renouvellement pour compenser des pertes à venir.

Il est prévu peu d'investissement durant la législature, son revenu étant stable. Il n'est donc pas envisagé à ce stade de prendre des mesures d'économie ou d'augmenter la taxe.

#### 2ème but optionnel – Collecteurs EC/EU

Les revenus des collecteurs EC/EU, sont apportés :

- En petite partie, par les taxes d'entretien des collecteurs, calculée sur la base des m3 consommés par les abonnés (actuellement 30 ct).
- En grande partie, par les taxes d'introduction émises sur les nouvelles constructions, les agrandissements de bâtiment, etc.

Durant l'ancienne législature, des taxes de plus d'un million ont été enregistrées chaque année et ceci malgré l'introduction de la LAT. Cependant, une diminution de ces revenus dans le futur est prévue, qui pourrait être due au blocage des nouveaux projets de construction dans les communes.

D'autre part, depuis 2016, les communes ont remis aux SITSE leurs réseaux des collecteurs plus ou moins bien entretenus. Selon les prévisions, les coûts seront en constante augmentation, puisque des investissements de l'ordre de CHF 1'000'000.- par année sont prévus, sur des postes amortis sur 30 ans. Ce qui signifie qu'une stabilité sera remarquée qu'à partir de la 31<sup>ème</sup> année pour ces postes.

Actuellement, un fonds de réserve qui se monte à CHF 1'800'000.- est à disposition pour compenser les pertes à venir. Il est vraisemblable qu'à l'avenir des mesures devront être prises pour augmenter les revenus de manière acceptable et sur le long terme.

#### 1er but optionnel – Eau potable

Il s'agit du but originel de l'Association, à l'époque dénommé SIDAC.

L'eau potable dispose d'un fond de réserve qui se monte à environ CHF 6'000'000.-, pour compenser les pertes à venir.

Les revenus sont apportés par :

- les taxes d'introduction qui représentent une partie importante des revenus.
- la vente d'eau aux abonnés (CHF 1.- m3 d'eau consommé).
- les revenus liés à l'abonnement et la location du compteur.

Le réseau de l'eau sous pression existe depuis plus de 30 ans. Par conséquent, certains investissements sont bientôt amortis et d'autres seront à faire. Contrairement aux collecteurs, il n'est pas constaté d'augmentation linéaire des amortissements. A ce jour, aucun déficit pour ce but n'a été constaté.

En tenant compte du montant du fonds de réserve disponible, il n'y a pas lieu de s'inquiéter à court et à moyen terme sur la tarification des taxes.

#### La discussion est ouverte

M. Bernard Gaud de la commune de Mies, souhaite que ce tableau soit envoyé aux membres du conseil intercommunal ?

M. Cédric Balmat, boursier répond, que le Comité n'est pas favorable à la diffusion à large échelle, compte tenu du fait qu'il s'agit d'un document interne de travail, d'un scénario parmi d'autres, dont les chiffres sont certainement loin de la réalité.

M. Claude Hilfiker, Président du Codir confirme qu'il s'agit d'un document de travail, qui permet après analyse et réflexion de se projeter sur la période de la législature, voir même au-delà, dans la faisabilité d'investissements, de nos règlements (en cas de changement de tarification) et de pouvoir les planifier à l'avance. Il est donc fastidieux de vous la diffuser en l'état actuel.

M. André Fiaux, Président du conseil intercommunal propose que les personnes intéressées, puissent venir le consulter directement au secrétariat des SITSE, afin d'éviter l'envoi d'un document qui n'a pas de réelle valeur, ni de réalité concrète.

M. Jean-Luc Ray de la commune de Mies demande qu'à l'avenir un effort tout particulier soit fait pour que ce genre de présentation puisse se suivre au moyen d'un support papier et non à l'écran.

M. Christian Lowe de la commune de Commugny, concernant la vente d'eau potable, il demande d'une part, si une baisse du volume a été anticipée ou s'il s'agit d'une vision très prudente, et deuxièmement à quoi correspond les variations annuelles que l'on distingue ?

M. Stefan Breugelmans, Directeur des SITSE répond qu'en raison du Covid et des personnes confinées à la maison ou en télétravail, beaucoup d'eau a été vendue en 2020.

Selon les statistiques, une augmentation de la population est prévue, ce qui va engendrer une augmentation du volume d'eau vendu évaluée sur notre plan à 1%, ce que nous avons déjà identifiée dans notre PDDE.

De plus, depuis ces 5 dernières années, une augmentation de la population de l'ordre de 1.2 % à 1.5 % dans la région de Terre Sainte a été démontrée et ce phénomène ne va pas s'arrêter.

Par contre, au vu des statistiques suisses, aujourd'hui, le pic de consommation d'eau par habitant dans la région a été atteint. Celle-ci a même tendance à diminuer.

**6. Préavis n° 228/2021, pour la législature 2021-2026, relatif à une demande générale : 1. d'acquisition et d'aliénation d'immeubles et de droits réels immobiliers ; 2. De statuer n'excédant pas CHF 30'000.- par poste de budget ; 3. De plaider ; 4. D'engager des travaux d'un montant inférieur à CHF 50'000.-**

---

M. Claude Hilfiker, présente le préavis.

En début de chaque législature, le Comité de direction sollicite le Conseil intercommunal de reconduire les 4 autorisations générales ci-dessous aux mêmes conditions pour la période du 01.07.2021 au 31.06.2026, afin d'assurer la bonne marche et une certaine souplesse dans le fonctionnement de l'Association, tout en respectant les dispositions légales prévues en la matière. Il s'agit :

- L'acquisition et l'aliénation d'immeubles et de droits réels immobiliers.
- L'autorisation générale de statuer.
- L'autorisation générale de plaider.
- L'autorisation générale d'engager des travaux d'un montant hors budget inférieur à CHF 50'000.-.

Il est demandé également que ces 4 autorisations soient prolongées de 6 mois après la fin de la législature fixée au 30 juin, afin de pérenniser les décisions qui seront prises par le Comité directeur au début de la nouvelle législature tout en attendant les nouvelles autorisations.

La conclusion du rapport rédigé par la commission des finances est lue par M. Bernard Vanderstraeten de la commune de Chavannes-de-Bogis.

La discussion est ouverte :

Rien à signaler.

La parole n'étant pas demandée, le Président procède au vote à main levée.

**Le préavis n° 228/2021 susmentionné est accepté à l'unanimité.**

## **7. Préavis n° 229/2021, concernant une demande d'autorisation générale de placement des fonds disponibles de la trésorerie de l'Association de communes des SITSE auprès des divers établissements bancaires suisses, de PostFinance, de compagnies d'assurances suisses, pour la législature 2021-2026**

---

M. Stefan Breugelmans présente le préavis.

Selon l'article 44, de la Loi sur les communes, cette autorisation tend à définir les modalités de l'administration des biens de l'Association qui traite du placement des capitaux et indique notamment que :

« L'autorité exécutive (Comité de direction) doit déposer les disponibilités de l'Association auprès de la Banque Cantonale Vaudoise, de la Banque Nationale Suisse ou encore de tout autre établissement agréé par le Conseil Intercommunal ».

Pour cette législature, le Comité demande au Conseil intercommunal l'autorisation générale de placer des disponibilités de l'Association de communes auprès d'autres établissements bancaires ou autres établissements agréés (PostFinance, assurances, etc.) établis en Suisse et offrant de solides garanties financières. Et ceci pour réduire les coûts qui nous sont facturés par les Banques.

Le Comité de direction aura de cette manière la marge de manœuvre nécessaire à une bonne gestion des liquidités des SITSE et d'assurer la bonne marche et une certaine souplesse dans le fonctionnement de l'Association, tout en respectant les dispositions légales prévues en la matière.

Il est demandé aussi que cette autorisation soit prolongée jusqu'au 31.12.2026 dans le but de permettre la bonne marche des SITSE au début de la prochaine législature.

La conclusion du rapport rédigé par la commission des finances est lue par M. Cédric Aeschlimann de la commune de Crans.

La discussion est ouverte :

Rien à signaler.

La parole n'étant pas demandée, le Président procède au vote à main levée.

**Le préavis n° 229/2021 susmentionné est accepté à l'unanimité.**

## **8. Préavis n° 230/2021, relatif au budget 2022**

---

M. Cédric Balmat, boursier, présente le budget 2020 de manière détaillée.

De plus, les variations importantes du budget sont bien renseignées dans le préavis.

Le budget 2022 est divisé en 4 parties :

- Frais administratifs
- Exploitation de la STEP (465)
- Exploitation du réseau des collecteurs (467)
- Exploitation du réseau de l'eau potable (810)

Concernant les frais administratifs, ils ont été regroupés dans ce poste et sont ensuite ventilés par imputation interne des charges et des produits dans les différents buts 465-467-810, selon une clef de répartition de 35 % sur la STEP, 30% sur les collecteurs et 35% sur l'eau potable.

Le budget prévoit une perte de CHF 110'762.50 HT pour l'exploitation de la STEP, une perte de CHF 208'563.50 HT pour l'exploitation du réseau des collecteurs et un bénéfice de 2'750.- HT pour l'exploitation de l'eau potable.

Globalement une perte de CHF 316'576.- est donc prévue pour les SITSE en 2022, liée entre autres à la hausse du coût des matières premières et une baisse des revenus liés aux taxes de raccordement. Ces revenus des taxes d'introduction sont basés sur le minimum des revenus de ces trois dernières années.

Il souligne également que des imputations internes liées à l'épuration des eaux de lavage provenant de la station de potabilisation de Balessert, et aux eaux parasites des collecteurs, permettent de rééquilibrer des charges supportées par la STEP, et ceci en provenance de l'activité ESP et COLL.

Ce budget respecte toutefois les lignes directrices fixées par notre Conseil en matière d'endettement.

Les conclusions du rapport rédigé par la commission des finances sont lues par M. Bernard Vanderstraeten de la commune de Chavannes-de-Bogis.

#### La discussion est ouverte

M. Moreno Volpi de la commune de Chavannes-des-Bois demande pourquoi, alors que les SITSE prévoient au budget 2022 un déficit de l'ordre de CHF 316'576.-, certaines charges et frais d'exploitation sont en constantes augmentation depuis 2020, notamment :

- le compte 810.3659 frais d'exploitation de l'eau potable, « dons, aides et subventions casuels », dont le montant double ;
- le compte de charges 31.313 « autres fournitures et marchandises » ;
- le compte de charges 31.318 « honoraires et prestations de services », là aussi en constante augmentation depuis 2020.

M. Cédric Balmat répond qu'il s'agit, pour les dons, d'une décision prise par les membres du conseil de l'ancienne législature, d'attribuer **un centime par mètre cube d'eau vendu**, à un fonds de réserve « l'eau bien public ». Ce fonds est destiné à soutenir la réalisation de projets à l'étranger dans le domaine de l'eau. Nous sommes donc obligés de l'utiliser dans ce cadre-là. Sur décision politique, l'attribution de ce centime pourrait être stoppée. Ces dons n'ont pas d'impact sur le résultat. Il précise aussi que durant 2 années, aucun projet n'a été soutenu, c'est la raison pour laquelle le montant du fonds de réserve se monte à plus de CHF 43'000.-. Il est donc prévu de rattraper ces 2 années en soutenant 2 projets en 2022.

M. André Fiaux précise que cette décision remonte à la législature 2011-2016. Une décision prise à l'unanimité moins une voix. Les gens étaient conscients qu'il s'agissait d'un engagement que nous prenions vis à vis du tiers monde, qui a souvent besoin de soutien pour un certain nombre de projets. Les projets soutenus par les SITSE jusqu'à ce jour se sont réalisés principalement au Népal et un à Madagascar.

M. Cédric Balmat répond ensuite à la 2<sup>ème</sup> question portant sur l'augmentation de compte de charge 31.313 « autres fournitures et marchandises » qui concerne la STEP. Il s'agit des achats du chlorure ferrique-floculant-anti moussant, relatifs au traitement des boues et de leur incinération. Le poste augmente en raison d'une hausse du prix des matières premières et de l'augmentation des quantités de floculent qui sont utilisées pour obtenir une boue de bonne qualité et surtout mieux déshydratée, ce qui a un impact sur son coût de transport (465.3189.1). Il s'agit d'une volonté d'économie permanente et non de faire des dépenses inconsidérées. Il rappelle aussi que les SITSE s'autofinancent. Par conséquent, il n'y a pas de mise en péril des finances des communes.

M. Stefan Breugelmans précise qu'il s'agit d'une optimisation du fonctionnement de la station d'épuration. Sans chlorure ferrique, on ne peut pas traiter les eaux usées et réduire le coût du transport des boues. Notre objectif étant de réduire le volume des boues qui est transporté par camion vers l'usine d'incinération.

D'autre part, en raison du Covid, le coût des matières premières a grandement augmenté.

M. Moreno Volpi comprend bien que ce ne sont pas les communes qui financent les SITSE, mais les habitants au moyen des factures de consommation, des taxes, etc.

De ce fait, il encourage les SITSE d'avoir une gestion non déficitaire, afin d'éviter une augmentation des tarifs.

M. Christian Lowe de la commune de Commugny demande des explications concernant la taxe micropollution (compte 465.9191), son application et la situation actuelle et si des investissements sont prévus pour le traitement des micropolluants à la STEP à horizon 2026.

M. Stefan Breugelmans rappelle qu'en mars 2014, le parlement fédéral a approuvé une modification de la loi sur la protection des eaux instaurant un financement national pour l'équipement d'une centaine de STEP en Suisse pour l'élimination des micropolluants.

Un traitement avancé des micropolluants sera mis en place à la STEP, dès qu'elle aura atteint le seuil de 24'000 habitants raccordés (actuellement 22'000 habitants).

Afin de réunir les fonds nécessaires au financement (pot commun), une taxe est perçue depuis le 01.01.2016 par la Confédération à hauteur de CHF 9.- par an et par habitant raccordé auprès des détenteurs de STEP.

En conséquence, la taxe d'épuration que nous percevons et qui se monte aujourd'hui à CHF 2.45 le m3 consommé comprend celle perçue par la Confédération.

Pour information, les SITSE ont été approchés par un bureau d'ingénieurs et une entreprise pour la mise en œuvre gratuitement d'un projet pilote à la STEP dans ce domaine, afin d'observer si leur technologie peut fonctionner chez nous, ce qui a été accepté par le Comité de direction.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède au vote à main levée.

**Le préavis n° 230/2021 susmentionné est accepté avec 1 abstention.**

M. Cédric Balmat est vivement remercié pour la qualité de son travail.

## **9. Divers et propositions individuelles pour le but principal**

---

Rien à signaler.

## **1<sup>er</sup> but optionnel, distribution d'eau potable (9 communes)**

### **10. Préavis n° 231/2021, relatif au renouvellement du soutien financier des SITSE à hauteur de CHF 15'000.- au projet « Ecoles Bleues » au Népal.**

Le Préavis est présenté par M. Stefan Breugelmans:

Il est souligné que le 14 novembre 2013, le Conseil intercommunal a accepté l'adhésion des SITSE à la déclaration « L'eau, bien public », dont l'un des points est de participer à des actions de solidarité internationale sous une forme adaptée à ses moyens, en faveur de communautés locales nécessitant un soutien dans le domaine de la gestion des eaux.

Un fonds de réserve correspondant à un centime par mètre cube d'eau vendu a donc été créé.

Depuis 5 ans, les SITSE soutiennent financièrement les projets « Ecoles Bleues » dans les régions montagneuses au Népal et difficiles d'accès. Les villages y sont éparpillés et éloignés les uns des autres, tous avec une population très pauvre et en marge du développement général du pays.

Le projet qui est proposé vise à améliorer les conditions sanitaires et d'hygiène dans une école secondaire de Janapriya dans le district de Chitwan au Népal, dont les objectifs principaux sont les suivants :

#### Objectif global :

- Contribuer à l'amélioration de la santé des enfants à l'école en influençant positivement leur lieu d'apprentissage.

#### Objectifs spécifiques :

- Renforcer l'accès à l'eau, à l'assainissement et à des pratiques d'hygiène améliorées pour les enfants de l'école à Janapriya.

#### Résultats attendus :

- Les capacités techniques et organisationnelles des acteurs locaux seront renforcées en matière de prévention des maladies hydriques, de maintien et de gestion pérenne des infrastructures.
- La connaissance sur le territoire d'intervention sera renforcée.
- La communauté scolaire sera équipée de systèmes de collecte d'eau de pluie et d'un accès sécurisé à l'eau potable.
- L'école disposera d'infrastructures d'assainissement (latrines, toilettes) adaptée et opérationnelles.
- Le jardin école sera construit et une campagne de reforestation et de restauration des sols sera mise en œuvre (serre, terrain de volley-ball).

#### Bénéficiaires :

- 250 élèves et enseignants de l'école, tout en exerçant une influence positive sur les communautés locales desservies par l'école.

A ce jour, le fonds de réserve se monte encore à plus de CHF 40'000.-, sachant que toutes les années le centime de l'eau permet d'alimenter ce fonds de réserve d'environ 18'000.-.

L'année dernière nous avons soutenu 2 projets : les « Ecoles bleues » et une association représentée à Nyon et à Founex « Nouvelle Planète », pour un projet à Madagascar.

Aujourd'hui ce fonds de réserve étant trop conséquent pour le laisser en l'état, en 2022, un nouveau projet sera présenté.

La conclusion du rapport rédigé par la commission des finances est lue par M. Jean-Pierre Streit de la commune de Mies.

La discussion est ouverte :

M. Jean-Luc Ray de la commune de Mies demande de quelle manière les SITSE font le choix d'un projet ?

M. Stefan Breugelmans : A l'origine différents projets ont été analysés depuis une plateforme internet de la Fédération Vaudoise de Coopération (FEDEVACO) et celle de Solidarité'eau.

Le choix du Comité de direction s'est porté sur celui présenté par la plateforme Solidarité'eau « Ecoles Bleues », au Népal, sur la base d'enquêtes menées auprès des autorités municipales et des constats faits sur le terrain; par l'Organisation Internationales Rainwater Harvesting Alliance (IHRA), fondée à Genève en 2002, et qui a pour objectif de promouvoir la récolte et la gestion des eaux de pluie au Népal, entre autres.

Ce projet des « Ecoles Bleues » a été soutenu en 2015, 2017, 2018, 2020 et 2021.

En 2021 nous avons soutenu financièrement une nouvelle organisation suisse à but non lucratif créée en 1986, neutre sur les plans confessionnel et politique, Cette organisation d'entraide internationale – Groupe d'action La Côte « Nouvelle Planète » nous a approché et présenté aux SITSE, un projet visant à la mise en place d'une adduction d'eau gravitaire dans un village de Madagascar.

Nous avons été séduits par cette organisation qui soutient des populations vivant en milieu rural en Afrique, Asie et Amérique latine pour améliorer leurs conditions de vie et les rendre plus autonomes, tout en protégeant leur environnement.

Il précise aussi que tous les projets présentés sont soumis au préalable au Comité directeur.

M. Gilbert Cherbuin de la commune de Coppet : demande pourquoi les SITSE ne financent-ils pas le projet présenté ce soir à plus de CHF 15'000.-, puisque son coût total se monte à CHF 38'215.- ?

M. Stefan Breugelmans répond qu'il s'agit du montant réclamé par l'Association. D'ailleurs, ce projet est également soutenu par d'autres communes et entreprises.

Il est vrai que jusqu'à présent, les SITSE ont toujours soutenu des projets se montant entre CHF 15'000.- et 19'000.-.

Par contre, il est tout à fait envisageable d'augmenter notre soutien financier.

Le fait de limiter le montant permet aussi d'identifier d'autres associations ou organisations à soutenir financièrement.

Mme Nathalie Sauvain de la commune de Crans demande si les communes qui ne font pas parties des buts optionnels « eau potable » et « collecteurs EC/EU » peuvent voter ?

M. André Fiaux répond qu'au niveau financier, toutes les communes sont concernées, donc elles ont le droit de vote sur ces projets.

M. Martin Steib de la commune de Coppet demande qu'une correction soit apportée au 2<sup>ème</sup> paragraphe du préavis et que la lettre « s » soit ajoutée au mot fonds.

La parole n'étant pas demandée, le Président procède au vote à main levée.

**Le préavis n° 231/2021 susmentionné est accepté à l'unanimité.**

## **11. Divers et propositions individuelles pour le 1<sup>er</sup> but optionnel « eau potable »**

---

Rien à signaler.

## 2ème but optionnel, collecte et évacuation des eaux claires et eaux usées (9 communes)

### 12. Préavis n° 232/2021, relatif à une demande de crédit de CHF 85'000.- TTC l'étude d'avant-projet et projet d'ouvrage permettant la mise en conformité du collecteur d'eaux-claires et du cours d'eau du Merderet à Founex

M. Stefan Breugelmans présente cette demande de crédit de manière détaillée.

Le bâtiment situé au chemin des Grande-Vignes à Founex présente des fissures qui s'amplifient depuis 10 ans. Le propriétaire a annoncé qu'elles pouvaient être en lien avec le cours d'eau, sous tuyau, passant en dessous du garage.

Nous sommes allés sur place et avons constaté que la maison comporte beaucoup de fissures et qu'elle commence à s'affaisser.

Il faut savoir que ce collecteur récupère, entre autres, les eaux claires du bassin de rétention de Founex et du cours d'eau du Merderet.

Lors de jours particulièrement pluvieux le regard à l'entrée de son garage se soulève et provoque des inondations. De plus, cette situation dure depuis plus de 20 ans.

En outre, depuis que les SITSE ont repris la gestion des collecteurs en 2016, le propriétaire nous a communiqué cette problématique qu'en mai 2020, alors qu'il a déjà subi au moins 5 inondations depuis les années 2000, dont une en 2019.

Le Comité a déjà engagé des frais d'un montant inférieur à CHF 50'000 pour s'assurer que le propriétaire n'encourt aucun danger. Une phase d'avant-projet qui a permis d'analyser la situation, de comprendre la problématique et de proposer une solution. Les prestations déjà réalisées durant cette phase sont les suivantes :

- Passage caméra
- Etablissement d'un diagnostic géotechnique préliminaire
- Surveillance de la structure et expertise préliminaire statique du bâtiment
- Etude de la capacité et de l'hydraulique du collecteur
- Avant-projet pour le dimensionnement et recherches d'emplacements possibles pour un ou plusieurs bassins de rétention.

Afin de résoudre le problème de sous-capacité du collecteur, une augmentation du calibre semble difficile, voire impossible. La solution technique consiste donc en la création d'un ou plusieurs bassins de rétention qui permettraient de limiter les débits de pointe dans le Merderet.

Il s'agit ici de mesures qui ne résoudront pas entièrement les risques de surcharge du collecteur. En effet, l'étude d'avant-projet préconise la création de deux bassins de rétention. La difficulté à trouver un emplacement adéquat pour la création du second bassin nous oblige à procéder par étape et à réaliser en premier lieu le bassin de rétention au chemin du Petit-Truet à Founex.

Il est également important de noter que le montant des travaux est estimé à CHF 750'000.- pour la réalisation d'un bassin de rétention et qu'ils feront l'objet d'un second préavis en 2022.

Le montant de ce préavis n'influence pas significativement le budget de fonctionnement. Il sera amorti sur une durée de 30 ans maximum.

Les conclusions des rapports rédigés par les commissions des travaux sont lues par M. Fabien Van Beneden de la commune de Commugny et celles de la commission des finances par M. Bernard Vanderstraetten de la commune de Chavannes-de-Bogis.

La discussion est ouverte :

M. Norbert Kaltenrieder de la commune de Commugny demande si la construction d'un nouveau collecteur a été envisagée et qu'elle en serait le financement ?

M. Stefan Breugelmans répond que le coût d'investissement, pour créer un collecteur sur une route publique, se monte à CHF 700.- le ml.

La difficulté administrative et légale de passer sous la route Suisse et créer un exutoire au lac dans une parcelle privée augmenterait considérablement le coût de l'opération. C'est pourquoi, nous avons rapidement abandonné cette idée et préconisons la construction de deux bassins de rétention.

Hors séance : Suite aux remarques de M. Kaltenrieder, le Codir a finalement décidé d'étudier aussi l'option de création d'un nouvel exutoire au lac.

M. Jean-Luc Ray de la commune de Mies demande si dans l'estimation de CHF 800'000.- est compris le prix du terrain pour les bassins ?

M Stefan Breugelmand répond par la négative, compte tenu du fait que le projet se réalisera sur le domaine public au chemin du Petit-Trute à Founex.

La parole n'étant pas demandée, le Président procède au vote à main levée.

**Le préavis n° 232/2021 susmentionné est accepté à l'unanimité.**

### **13. Divers et propositions individuelles pour le but optionnel 2**

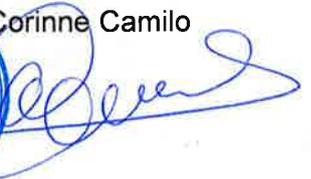
Rien à signaler.

Pour terminer, M. André Fiaux clôt la séance à 22h00 et invite les conseillers à partager un apéritif.

Pour le Conseil intercommunal des SITSE :  
Le Président : La secrétaire

André Fiaux

Corinne Camilo

Founex, le 25 janvier 2022/cc



VU PAR LE PREFET

le: 30 août 2022